

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'EN NOVEMBRE 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5715

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* au candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques du candidat proposé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (318-CE-2380) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Madame Monique Boudrias

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'EN NOVEMBRE 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5716

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* au candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques du candidat proposé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (318-CE-2380) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Monsieur Charles Canham

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5717

concernant la nomination de deux (2) personnes de l'Université du Québec en Outaouais au comité de sélection en vue de la désignation du recteur de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 38 de la *Loi sur l'Université du Québec* concernant la nomination du recteur;

ATTENDU le décret gouvernemental no 1360-2009, en date du 21 décembre 2009, nommant monsieur Jean Vaillancourt à titre de recteur de l'UQO pour un second mandat de cinq ans qui a débuté le 30 janvier 2010 et se terminera le 29 janvier 2015;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit être constitué par l'Université du Québec pour procéder à la désignation d'un recteur, conformément à l'article 1 du Règlement général 11 : *Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement*, de l'Université du Québec, ci-après « le Règlement »;

ATTENDU que deux membres du comité de sélection doivent être nommés par le conseil d'administration de l'UQO, conformément à l'article 3 du Règlement;

ATTENDU les propositions de personnes pour faire partie du comité de sélection formé par l'Université du Québec en vue de la désignation du recteur de l'UQO;

ATTENDU les explications du secrétaire général par intérim;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Lyse Ricard et madame Chantal Saint-Pierre, membres du conseil d'administration, pour faire partie du comité de sélection en vue de la désignation du recteur de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5718

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement aux critères de sélection ainsi qu'à l'étendue et à la durée de la consultation pour le poste de recteur de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 38 de la *Loi sur l'Université du Québec* concernant la nomination du recteur;

ATTENDU le décret gouvernemental no 1360-2009, en date du 21 décembre 2009, nommant monsieur Jean Vaillancourt à titre de recteur de l'UQO pour un second mandat de cinq ans qui a débuté le 30 janvier 2010 et se terminera le 29 janvier 2015;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit être constitué par l'Université du Québec pour procéder à la désignation d'un recteur, conformément à l'article 1 du Règlement général 11 : *Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement*, de l'Université du Québec, ci-après « le Règlement »;

ATTENDU que le conseil d'administration de l'UQO doit transmettre ses recommandations à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec quant à l'étendue et à la durée de la consultation ainsi qu'aux critères de sélection du recteur, conformément à l'article 5 du Règlement;

ATTENDU les articles 5 et 6 du Règlement, concernant les personnes et groupes qui doivent être consultés;

ATTENDU les explications du secrétaire général par intérim;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs :

1. De consulter les personnes suivantes à titre individuel :
 - les personnes embauchées par l'UQO à titre de professeur et qui n'occupent pas par ailleurs une fonction de direction d'enseignement et de direction de recherche;
 - les personnes chargées de cours inscrites sur la liste de pointage au 23 mai 2014 et qui ne siègent pas à la commission des études et au conseil d'administration;
 - les personnes occupant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche, soit le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen des études, la doyenne de la gestion académique, le doyen de la recherche, les directeurs de département, les directeurs de module, les responsables de programmes de cycles supérieurs et les unités de recherche;
 - les cadres supérieurs et les cadres, à l'exclusion des personnes consultées à titre de personnes occupant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche;
 - les autres personnes siégeant à la commission des études et au conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5718

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement aux critères de sélection ainsi qu'à l'étendue et à la durée de la consultation pour le poste de recteur de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

2. De consulter, en plus de celles identifiées ci-dessus, les personnes représentant les groupes suivants :
 - Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO;
 - Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO;
 - Syndicat du groupe professionnel de l'UQO;
 - Syndicat du personnel de soutien de l'UQO;
 - Syndicat des étudiantes et étudiants salariés de l'UQO;
 - Association du personnel administratif de l'UQO;
 - Association des cadres de l'UQO;
 - Association générale des étudiants et étudiantes de l'UQO;
 - Association des diplômés et diplômées de l'UQO;
 - Fondation de l'UQO.
3. De recommander au comité de sélection une consultation de 15 jours ouvrables sur un nombre restreint de candidatures.
4. De retenir, entre autres, les critères de sélection suivants :
 - une formation universitaire de troisième cycle;
 - une connaissance expérientielle de l'enseignement et de la recherche universitaires;
 - une très bonne connaissance des systèmes universitaires québécois et canadien, du réseau de l'Université du Québec et des réseaux gouvernementaux;
 - une vision stratégique claire du développement de l'établissement;
 - une connaissance approfondie des territoires desservis par l'UQO ainsi que des enjeux spécifiques liés à ces régions;
 - la volonté et l'habileté de développer des relations constructives avec les partenaires du milieu et de jouer un rôle important dans le développement régional de l'Outaouais et des Laurentides;
 - une capacité à assurer la promotion et la sauvegarde des intérêts de l'UQO;
 - une capacité de jugement rigoureux et bien étayé;
 - un sens politique permettant de démontrer une capacité à faire valoir ses points de vue avec respect et conviction;
 - une sensibilité aux dimensions humaines et sociales des problématiques et une propension à les considérer dans la prise de décision;
 - une capacité d'écoute et de compréhension;
 - une aptitude à motiver, mobiliser et rallier la communauté universitaire derrière un projet et à favoriser la synergie des diverses composantes de l'Université;
 - une expérience et une habileté reconnues de gestionnaire dans un contexte d'université en région;
 - une habileté reconnue de gestionnaire capable d'administrer dans le cadre de contraintes budgétaires rigoureuses.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5719

concernant l'approbation du processus de consultation pour le poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration du Plan des effectifs pour l'année 2014-2015 (résolution 375-CA-5665);

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la création et la modification de services au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche (résolution 375-CA-5710);

ATTENDU l'importance de doter, à l'automne 2014, le poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides;

ATTENDU l'absence de procédures à l'UQO visant le processus de consultation pour le poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides;

ATTENDU l'article 6.6, alinéa e) du Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'UQO;

ATTENDU l'article 2.3 du Règlement général de l'Université du Québec;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études (résolution 318-CE-2386);

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le processus de consultation proposé pour le poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5720

concernant le renouvellement du mandat du doyen des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche* présentement en vigueur et la consultation effectuée par le Secrétariat général;

ATTENDU les résultats de ladite consultation qui ont été acheminés au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU l'intérêt du doyen des études à voir son mandat être renouvelé;

ATTENDU l'avis favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche concernant le renouvellement du mandat du doyen des études;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrison, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de Monsieur Marc Landry et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du Protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 7 janvier 2015;

D'AFFECTER monsieur Marc Landry au poste de doyen des études pour un mandat s'étendant du 7 janvier 2015 au 6 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5721

concernant la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la création récente d'un Département des sciences naturelles et le développement de différents programmes dans le domaine des sciences de la santé et en biologie;

ATTENDU que l'utilisation des animaux en enseignement et en recherche exige la mise en place d'une politique de bons soins aux animaux et l'obtention d'une certification;

ATTENDU que le projet de politique a été soumis à la consultation à l'ensemble des professeurs et que le comité de la recherche et de la création a tenu compte des commentaires reçus;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études reçu lors de la réunion du 5 juin 2014;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Denis Harrisson,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la *Politique de respect et de bons soins aux animaux* et de prendre en considération l'implication budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5722

concernant une modification au plan de création et de modification de services au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 375-CA-5665 concernant le dépôt du Plan des effectifs 2014-2015;

ATTENDU l'importance d'arrimer le plan de création et de modification de services au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche au plan des effectifs 2014-2015;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrison, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications suivantes au plan de création et de modification de services au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche :

- modifier, au 1^{er} septembre 2014, le nom du service de la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme pour le nom de Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides;
- créer, au 1^{er} septembre 2014, la Direction des services universitaires des Laurentides.

DE PRENDRE ACTE que cette modification remplace un dispositif prévu à la résolution 375-CA-5710.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5723

concernant un régime d'emprunts à long terme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU QUE l'Université du Québec en Outaouais (UQO) désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, aux fins de financer le Projet « travaux de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment servant à abriter l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée », ci-après appelé *Projet* autorisé dans le cadre du Programme de soutien à la recherche, volet 2; appui au financement d'infrastructures de recherche, ci-après appelé *Programme* dont est responsable le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS);

ATTENDU QU'aux fins du *Projet*, le MESRS a, le 8 mai 2014, accordé à l'Université une subvention maximale de 3 225 000 \$ dans le cadre du *Programme*;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à long terme et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à être ainsi effectués :

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les emprunts effectués par un organisme, adopté en vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), l'autorisation du ministre des Finances n'est pas requise aux fins des emprunts visés par la présente, puisqu'ils seront contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE l'Assemblée des gouverneurs, conformément aux articles 31 et 53 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1) et les règlements en découlant, autorise l'exercice par les établissements de certains pouvoirs suivant les dispositions de son règlement général 4;

ATTENDU QUE le règlement général 4 prévoit que l'autorisation du comité exécutif de l'Université du Québec est requise, lorsque la valeur de l'engagement excède la somme de deux millions de dollars (2 000 000 \$), mais n'excède pas le montant de quatre millions de dollars (4 000 000 \$);

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts ainsi que l'hypothèque mobilière sans dépossession à être consentie, doivent être autorisés par le comité exécutif de l'Université du Québec;

ATTENDU la présentation, les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5723

concernant un régime d'emprunts à long terme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

1. **QUE** soit institué, aux fins du *Projet* réalisé dans le cadre du *Programme*, un régime d'emprunts permettant à l'UQO d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 2 943 505,24 \$ en monnaie légale du Canada, et ce, d'ici le 31 décembre 2014;
2. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts à long terme effectués par l'UQO;
3. **QUE**, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) Tout emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à long terme à intervenir entre l'UQO et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et chaque emprunt sera régi par cette convention de prêt et par le billet visé ci-dessous;
 - b) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) chaque emprunt à long terme comportera les modalités financières que le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et les signataires autorisés de l'UQO conviendront, selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par le décret 1057-2013 du 23 octobre 2013, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'UQO la subvention à être accordée par le MESRS pour la réalisation du *Projet* dans le cadre du *Programme*, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'UQO et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
4. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
 - Vice-recteur à l'administration et aux ressources
 - Secrétaire général
 - Recteur
 - Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
 - Directrice du Service des finances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5723

concernant un régime d'emprunts à long terme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

pourvu qu'ils soient deux à agir conjointement, soit autorisé au nom de l'UQO, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière, les billets et tous les autres contrats et documents relatifs aux emprunts à long terme contractés en vertu du présent régime d'emprunts à long terme, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme et à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet constatant l'emprunt à long terme, le cas échéant, à apporter toutes modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5724

concernant le renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec
au 1^{er} juin 2014

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 7 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU la recommandation du Comité réseau sur les assurances collectives relative au renouvellement des contrats d'assurances collectives;

ATTENDU la recommandation par l'Assemblée des Gouverneurs de l'Université du Québec dans sa résolution la résolution 2014-5-AG-R-68 adoptée le 28 mai 2014;

ATTENDU que les établissements membres de l'Université du Québec doivent ratifier le renouvellement des contrats d'assurance collective réseau;

ATTENDU qu'il est de la juridiction du conseil d'administration de ratifier ce renouvellement de contrat;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les propositions de renouvellement des contrats d'assurance collective de Desjardins Sécurité financière et de Financière Manuvie pour l'année 2014-2015 et les ajustements de primes en découlant;

DE RATIFIER le renouvellement des contrats précités et de transmettre copie de la présente résolution au secrétaire général de l'Université du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5725

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2014-2015

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 375-CA-5665 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2014-2015;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2014-2015;

ATTENDU l'analyse du plan des effectifs prévu au 1^{er} septembre 2014 et les nouveaux besoins identifiés à cette date;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le plan des effectifs pour l'année 2014-2015 comprenant les modifications suivantes :

Au 1^{er} septembre 2014 :

- 1. d'abolir** un (1) poste bureau de commis senior - analyse des dossiers au Module des sciences sociales et au Module de psychoéducation sous la responsabilité du Module de psychoéducation à Gatineau dont la répartition entre les deux (2) unités était confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement;
- 2. de créer** 0,6 poste bureau de commis senior - analyse des dossiers au Module des sciences sociales à Gatineau;
- 3. de créer** 0,4 poste bureau de commis senior - analyse des dossiers au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme;
- 4. de modifier** le rattachement de deux (2) postes professionnels de bibliothécaire du Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme aux Services universitaires des Laurentides à Saint-Jérôme;
- 5. de modifier** le rattachement de deux (2) postes de technicienne ou de technicien en documentation du Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme aux Services universitaires des Laurentides à Saint-Jérôme;
- 6. de modifier** le rattachement de quatre (4) postes bureau de commis aux ressources informationnelles du Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme aux Services universitaires des Laurentides à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5726

concernant des modifications au Règlement des résidences universitaires de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 291-CX-1277 approuvant le Règlement des résidences universitaires de l'UQO;

ATTENDU que, outre les tarifs, aucune mise à jour de ce Règlement n'a eu lieu;

ATTENDU la nécessité de revoir certains articles du Règlement des résidences universitaires de l'UQO afin de les actualiser et en faciliter l'application;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement des résidences universitaires de l'Université du Québec en Outaouais tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'EN NOVEMBRE 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5727

concernant l'attribution du titre de « professeur émérite »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'intérêt pour l'UQO de reconnaître officiellement la contribution de professeurs qui prennent leur retraite après avoir connu une carrière exceptionnelle;

ATTENDU la création de la distinction de « professeur émérite »;

ATTENDU la recommandation du comité de l'éméritat;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le titre de « professeur émérite » à :

- Monsieur Yao Assogba

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5728

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier cycle, programmes courts de deuxième cycle et programmes courts de troisième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste des étudiantes et des étudiants ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la résolution 318-CE-2383 de la commission des études du 5 juin 2014;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrison, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier cycle, des programmes courts de deuxième cycle et des programmes courts de troisième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5729

concernant l'approbation de la hausse du contingentement des admissions du DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'UQO est la seule université du réseau de l'Université du Québec à offrir la formation d'infirmier praticien en soins spécialisés de première ligne;

ATTENDU les admissions aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme pour les années 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU le nombre et la qualité des candidatures reçues pour le trimestre d'automne 2014;

ATTENDU les besoins du milieu en matière d'infirmiers praticiens en soins spécialisés de première ligne;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études (résolution 318-CE-2387);

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la hausse du contingentement des admissions du DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299) comme suit :

- 7 étudiants à Gatineau et 7 étudiants à Saint-Jérôme, pour un total de 14 étudiants par année;

DE PRENDRE ACTE que cette modification remplace un dispositif prévu à la résolution 348-CA-5244 adoptée le 13 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5730

concernant l'ouverture des admissions au certificat en soins infirmiers (4356) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 375-CA-5703 du conseil d'administration concernant l'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à l'UQO;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la cent soixante-quatorzième (174^e) réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 13 décembre 2013;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la cent cinquante-sixième (156^e) réunion du Conseil de module des sciences de la santé tenue le 14 avril 2014;

ATTENDU la résolution 318-CE-2389 de la commission des études du 5 juin 2014;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions au certificat en soins infirmiers (4356) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, à compter de l'hiver 2015, selon un régime d'admission à temps partiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5731

concernant l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en consultation au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 375-CA-5703 du conseil d'administration concernant l'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à l'UQO;

ATTENDU la résolution 02-CPGP-01 du Comité de programmes de deuxième cycle en gestion de projet;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la quatre cent vingt-huitième (428^e) réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences administratives;

ATTENDU la résolution 318-CE-2391 de la commission des études du 5 juin 2014;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions au programme court de deuxième cycle en consultation au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, à compter de l'hiver 2015, selon un régime d'admission à temps partiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5732

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'économie des ressources naturelles;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 26 mai 2014;

ATTENDU la résolution DSN 260514-47 de l'Assemblée départementale du Département des sciences naturelles tenue le 26 mai 2014, recommandant l'embauche de monsieur Jérôme Dupras;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Jérôme Dupras;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Jérôme Dupras à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « ressources naturelles » au Département des sciences naturelles, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} septembre 2014 et se terminant le 30 avril 2017;

DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeur régulier au Département des sciences naturelles, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Jérôme Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

RÉSOLUTION 376-CA-5733

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la diversité biologique des végétaux de la forêt;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 26 mai 2014;

ATTENDU la résolution DSN 260514-48 de l'Assemblée départementale du Département des sciences naturelles tenue le 26 mai 2014, recommandant l'embauche de monsieur Yann Surget-Groba;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Yann Surget-Groba;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Yann Surget-Groba à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « ressources naturelles » au Département des sciences naturelles, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} septembre 2014 et se terminant le 30 avril 2017, et ce, sous réserve des exigences relatives à l'obtention d'un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Yann Surget-Groba.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Yves Dupont pour Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5734

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en adaptation scolaire au secondaire;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 11 juin 2014;

ATTENDU l'extrait UQO-DES-14-141-947 du procès-verbal de la 141^e réunion de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 13 juin 2014, recommandant l'embauche de madame Elena Polotskaia;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Elena Polotskaia;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Elena Polotskaia à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « orthopédagogie » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2014 et se terminant le 30 avril 2016;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeure régulière au Département des sciences de l'éducation, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Elena Polotskaia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

RÉSOLUTION 376-CA-5735

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine théorie et fondements en sciences de l'éducation (développement de l'enfant);

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 11 juin 2014;

ATTENDU l'extrait UQO-DES-14-141-948 du procès-verbal de la 141^e réunion de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 13 juin 2014, recommandant l'embauche de madame Christelle Robert-Mazaye;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Christelle Robert-Mazaye;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Christelle Robert-Mazaye à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « théorie et fondements en sciences de l'éducation » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2014 et se terminant le 30 avril 2016, et ce, sous réserve des exigences relatives à l'obtention d'un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Christelle Robert-Mazaye.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Yves Dupont pour Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5736

concernant l'adoption du protocole final relatif à l'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (Pôle) à l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Protocole d'entente relatif à l'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à l'Université du Québec en Outaouais*, ci-après « le Protocole », signé le 5 décembre 2013;

ATTENDU QUE, conformément à la clause 5.7 du Protocole, le Pôle a avisé l'UQO de sa décision finale de lui céder la mission, les activités et la structure du Pôle dans les Basses-Laurentides en adoptant la résolution no. 4, lors de la séance de son conseil d'administration du 24 avril 2014;

ATTENDU QUE, conformément à la clause 6.8 du Protocole, l'UQO a avisé le Pôle de sa décision finale de prendre en charge la mission, les activités et la structure du Pôle dans les Basses-Laurentides afin d'y établir un Centre universitaire de formation intégré à l'UQO en adoptant, lors de la séance de son conseil d'administration du 28 avril 2014, la résolution 375-CA-5703;

ATTENDU QUE la résolution 375-CA-5703 stipule que dans ces circonstances il y a lieu de mandater la direction de l'UQO pour finaliser un protocole venant confirmer l'intégration définitive du Pôle;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Nathalie Gagnon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'addenda au protocole d'entente relatif à l'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à l'Université du Québec en Outaouais;

D'AUTORISER le recteur, M. Jean Vaillancourt, et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Denis Harrisson, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'addenda au protocole d'entente relatif à l'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 376-CA-5737

concernant la nomination d'une présidence au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.7 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 4.8.1 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition du comité de vérification;

ATTENDU la composition du comité de vérification pour l'année 2013-2014;

ATTENDU que le mandat des membres du comité de vérification pour l'année 2013-2014 prend fin en septembre 2014;

ATTENDU que la présidente du comité de vérification, madame Lyse Ricard, a été nommée à la présidence du conseil d'administration de l'UQO le 28 avril 2014;

ATTENDU que la présidente du conseil, madame Lyse Ricard, a communiqué au conseil sa décision de ne pas poursuivre son mandat à la présidence du comité de vérification;

ATTENDU les manifestations d'intérêt communiquées en séance par la ou les personnes éligibles à la charge de président du comité;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Dominique Toupin à la présidence du comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, jusqu'à la nomination des membres du comité de vérification pour l'année 2014-2015, en septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim